



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 FEVRIER A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 5 février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Mmes, MM, Dominique ALCALA, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Francine BUREAU, François D'AUZAC, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Pierre FREMONT, Béatrice HAOUARI, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNAY, Henri MAILLOT, Céline MERLIOT, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Jean-Pierre BERTRAND à Richard SCHMIDT
Natalie BLATEAU-GAUZERE à Evelyne DUPUY
Mme Laurine DUMAS à Béatrice HAOUARI
Mme Morgane JANSEN-REYNAUD à Christian BLOCK
Jean-Mary LEJEUNE à Francine BUREAU
Christine WANNER à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Suffrages exprimés : 22

Secrétaire de séance : Anita BONNIN

2019-02-01 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance en expliquant que la commune est aujourd'hui dans l'obligation d'organiser son 1^{er} débat d'orientation budgétaire, la strate démographique étant supérieure à 3500 habitants. Au 1^{er} janvier 2019, la commune compte 3621 habitants.

I - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

OBJECTIF DU DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

DISPOSITIONS LEGALES : CONTEXTE JURIDIQUE ORDINAIRE

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins 1 commune de 3 500 habitants et plus (*art L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du CGCT*).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (*TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury ; TA Montpellier 11/10/1995, M. Brad c/ commune de Bédarieux ; TA Lyon 07/01/1997, Devolfe ; TA Paris 04/07/1997, M. Kaltenbach ; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac*).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*TA de Versailles 16/03/2001 M. Lafond c/ commune de Lisses*).

Délai :

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante.

Outre le fait que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 3121-14, L. 3121-15, L. 4132-13 et L. 4132-14 du CGCT), au risque d'apparaître comme un détournement de procédure, le juge a estimé que la tenue du débat d'orientation budgétaire ne pouvait avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget.

Ainsi, le tribunal administratif de Versailles a-t-il considéré, dans un jugement rendu le 16 mars 2001 (*M. Lafon c/Commune de Lisses*), que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire le soir même du vote du budget justifiait l'annulation de la délibération approuvant le budget de la collectivité.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financier, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le budget, en précisant le profil de dette visé par l'exercice.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

CARACTERISTIQUES

Le DOB n'est pas formalisé :

- Aucune obligation de durée
- Aucune obligation de forme : les collectivités ont uniquement l'obligation de prendre acte de la tenue du DOB car les précisions sur son contenu restent insuffisantes dans les textes.
- Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition.

DELIBERATION

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

COMPTE RENDU DE SEANCE ET PUBLICITE

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance (*TA Montpellier 11/10/1995, "BARD / Commune de Bédarieux"*). Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication,...) (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après la délibération dudit débat.

Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

II – CONTEXTE ECONOMIQUE / LOI DE FINANCES

GENERALITES

La croissance économique, après une franche reprise en 2017 (2.3 % en France) a ralenti en 2018 (1.7 % attendu), affectée par les tensions commerciales internationales et le rebond du

prix du pétrole. 2019 devrait se situer dans la continuité de 2018, entre 1.6 % et 1.7 % selon la majorité des prévisionnistes. Le projet de loi des finances 2019 est bâti sur l'hypothèse **d'1.7 %**. L'inflation serait d'environ **1.3 %**.

Afin que les collectivités participent à la maîtrise du déficit public français, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 les soumet à de nouvelles contraintes.

Pour se désendetter sans comprimer l'investissement, elles doivent contenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. Le taux plafond a été fixé à **1.2 % / an**.

Monsieur le Maire rappelle que Bordeaux Métropole est autorisé à 1.35 % et que si la commune avait contractualisée, le pourcentage applicable aurait été de 1.05 %.

De 2013 à 2017, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté en moyenne d'1.4 % / an. Pour Bordeaux Métropole, sans retraiter les effets de périmètres, la croissance des charges s'élève à 6.92 % en moyenne par an. En tenant compte des mouvements d'attribution de compensation, la réalité est plus faible à hauteur de 3.86 %.

L'ensemble des communes membres voit ses dépenses évoluer en moyenne de 1.15 % par an quand la réalité retraitée est davantage autour de 4.5 %.

Pour que le budget de l'Etat soit en équilibre au sens que l'on donne à ce terme pour les collectivités, il faudrait 205 Milliards d'euros d'impôts supplémentaires ce qui reviendrait par exemple à multiplier par 3.7 l'impôt sur le revenu.

DOTATIONS

Pour Bouliac, la Dotation Globale de Fonctionnement 2019 sera d'environ **80 000.00 €** et la Dotation de Solidarité Rurale de **36 000.00 €** soit un total de **116 000.00 € contre 144 677.00 € en 2018** soit une baisse de **- 19.80 %**. La commune de Bouliac fait partie des communes où la baisse est la plus importante, ayant un potentiel fiscal plus élevé que les autres (+0.1 % pour 2018-2019).

La majoration forfaitaire des bases cadastrales devrait être de **+ 2.2 % en 2019**.

TAXE D'HABITATION

Suppression de la taxe d'habitation : un dispositif de « dégrèvement » est prévu jusqu'en 2019, voire quelques années au-delà. Ce dispositif implique une totale neutralité pour les collectivités : l'Etat paie à la place des contribuables, ceux-ci supportant l'effet taux éventuel.

En 2018, sur Bouliac, environ 4 % des foyers ont une taxe d'habitation nulle ; 50 % « dégrévés » supplémentaires d'ici 2020. Le solde restant, soit environ 46 %, serait « non dégrévés » en 2020... Bouliac fait partie avec Saint Aubin de Médoc des communes les moins « dégrévées » de la Métropole.

A partir de 2020 :

- Hypothèses émises pour Bordeaux Métropole :
 - o Remplacement de l'intégralité de la TH communautaire par une fraction de la TVA nationale en 2021.
 - o Gel de la compensation d'exonération au niveau alors atteint.

- Hypothèses émises pour les communes membres :
 - o Récupération de la part départementale de la taxe foncière bâtie
 - o Maintien sous une forme à préciser de la TH sur les résidences secondaires
 - o Intervention d'un fonds de garantie pour le solde éventuel, que l'on peut imaginer figé (sur le modèle des compensations de la réforme de la TP).

Monsieur le Maire donne la parole à Franck LECALIER, Adjoint en charge des finances, pour la présentation des chiffres communaux.

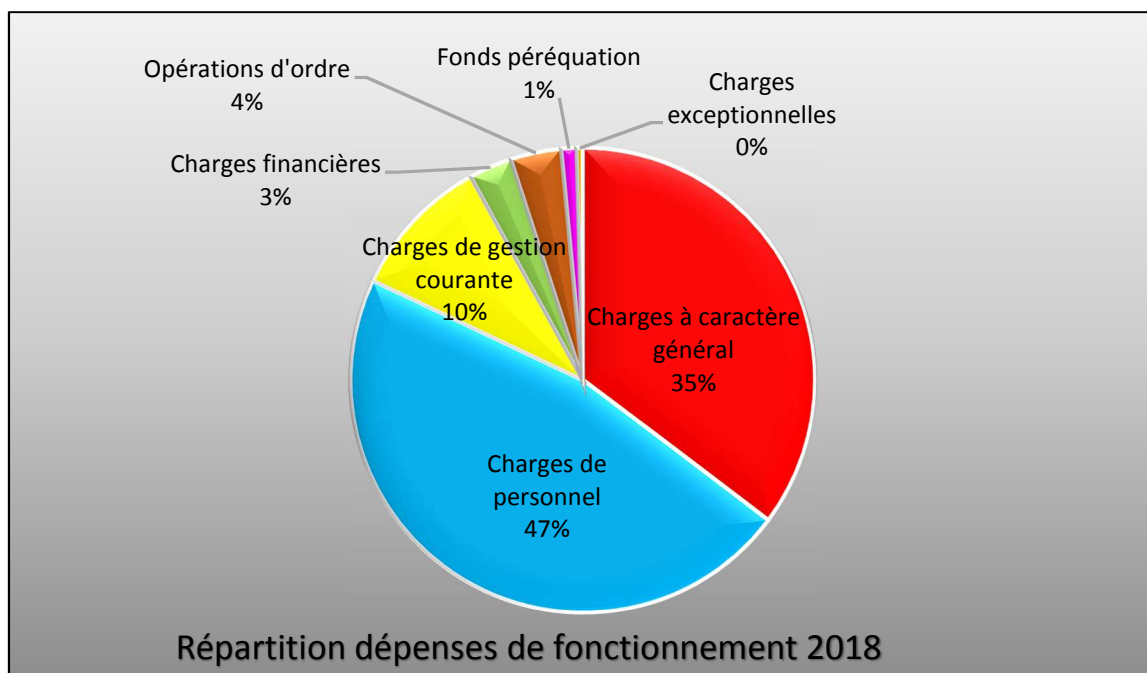
Franck LECALIER rappelle que le budget 2019 sera étudié en commission des finances puis voté le 25 mars prochain.

III – SITUATION DE LA COMMUNE EN 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

☛ Les dépenses de fonctionnement de l'année 2018 sont en baisse de **-1.47 %** par rapport à l'année 2017 avec une diminution des dépenses à caractère général de -7.03 %, une hausse des autres charges de gestion courante (+4.71 %) due à des versements supérieurs à l'année passée pour la Caisse des Ecoles, le CCAS et les associations et une maîtrise des dépenses en personnel de +1.51 % (hausse principalement due à la mise en place des tickets restaurants qui n'existaient pas en 2017).

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1139329.03
012 - Charges de personnel	1511234.33
014 - Atténuation de produits	34180.00
022 - Dépenses imprévues	0.00
042 - Opérations d'ordre sections	113847.58
65 - Autres charges gest. courante	320321.02
66 - Charges financières	97167.79
67 - Charges exceptionnelles	13803.31
TOTAL <u>hors virement invest.</u>	3229883.06



Franck LECALIER précise que de nombreuses communes ont des charges de personnel supérieures à 50 %.

➤ Les recettes de fonctionnement terminent en hausse de **+2.00 %** notamment du fait de l'augmentation du chapitre « impôts et taxes » de **+4.95 %** dues principalement à la revalorisation des bases cadastrales de l'Etat et des nouvelles constructions.

RECETTES FONCTIONNEMENT	2018
013 - Atténuations de charges	32178.28
70 - Produits des services	466363.80
73 - Impôts et taxes	2850104.12
74 - Dotations, subv. et partici.	391420.54
75 - Autres prod. gestion cour.	45914.10
76 - Produits financiers	2.24
77 - Produits exceptionnels	19629.76
042 - Op. d'ordre transfert entre sect°	34523.04
TOTAL <i>hors excédent fonct°</i>	3840135.88

Répartition des recettes liées aux impôts (données issues de l'état fiscal 2018) :

- Taxe d'habitation :	989 651.00 € (44.32 %)
- Taxe foncière (bâti) :	1 216 842.00 € (54.50 %)
- Taxe foncière (non bâti) :	26 421.00 € (1.18%)
Total :	2 232 914.00 €

Les taux d'imposition communaux qui restent les mêmes **depuis 2016** sont nettement inférieurs aux taux moyens enregistrés sur l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole :

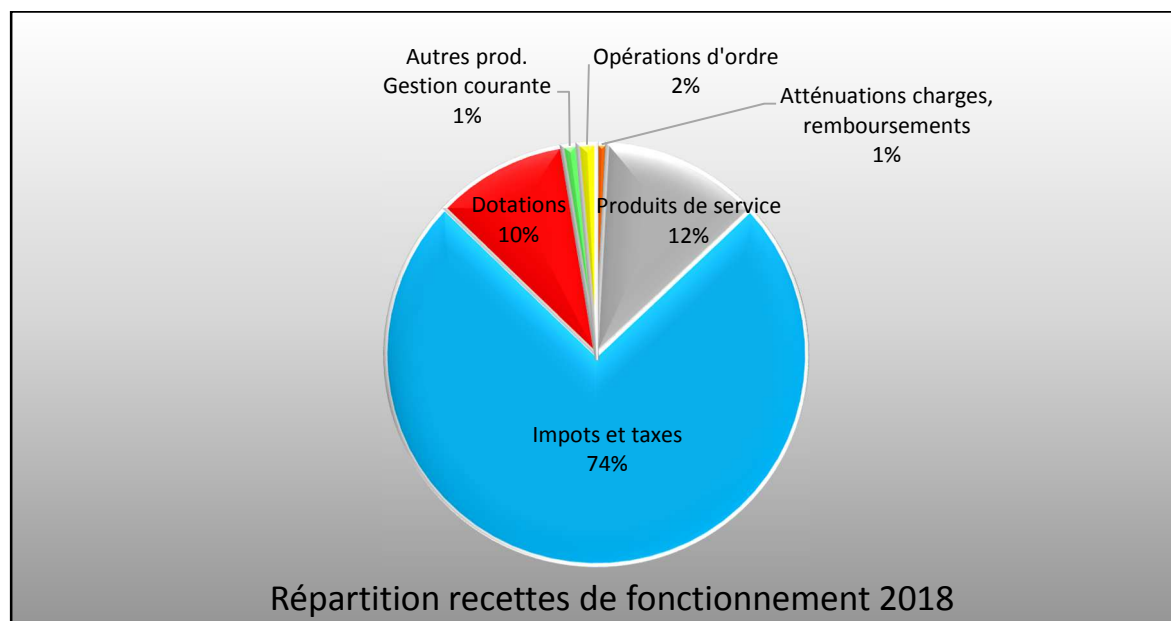
BOULIAC

Taxe habitation :	17.06 %
Taxe foncière bâti :	22.66 %
Taxe foncière non bâti :	76.36 %

METROPOLE (moyenne 28 communes)

Taxe habitation :	21.39 %
Taxe foncière bâti :	28.40 %
Taxe foncière non bâti :	70.33 %

A noter une baisse du chapitre « produits de services » dues à une facturation du service périscolaire à la ½ heure et non à l'heure comme en 2017. Les dotations d'Etat (DGF + DSR) sont une nouvelle fois en baisse de -13.05 %.



Le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 termine à + 610 252.82 €.

	2014	2015	2016	2017	2018
Evolution résultat de fonctionnement	264132.79	312258.76	523344.80	486801.25	610252.82

Franck LECALIER explique que l'excédent de fonctionnement est très important car il est le premier indicateur du signe de la « bonne santé » financière de la commune. Il détermine la capacité à investir et à réaliser des investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

➔ Au niveau de la section d'investissement, les dépenses sont en légères hausses par rapport à l'année 2017 (+1.47 %) avec notamment les travaux d'extension et de réaménagement de la crèche.

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1465585.69
901- Centre culturel	5985.60
902- Bibliothèque	1430.04
903- Pole Technique	18106.63
904- Travaux divers / Equipements	39987.20
905- Mairie	27185.96
906- Salle des Fêtes	4234.62

907- Salles des sports / Equipements sportifs	68816.89
908- Cuisine	6315.60
909- Castel	8661.95
910- Ecoles	74100.01
911- ALSH	15807.27
912- Crèche	678885.50
915- Espaces verts	1903.92
916 - Accessibilité ERP	10042.87
917- Salle Rambaud	15368.88
918- Logements	27225.03
919- Plaine des Sports	530.42
920- Eglise	1171.94
923- Electrification / Eclairage public	127975.93
924- Voirie / Environnement	49147.55
925- Vettiner	63918.94
Sous total « travaux et acquisitions diverses »	1 246 802.75
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
16- Emprunts et dettes assimilées	147117.3
1641- Emprunts en euros	142717.3
16871- Etat et établissements nationaux : Caf élémentaire	4400.00
040- Opérations d'ordre de transfert	34523.04
192 - Cession immobilier	10311.04
198 - Cession immobilier	24212.00
204	24212.00
2046 - ACI Bx Métropole	24212.00
45811	12930.60

➤ Les recettes d'investissement sont composées en très grande partie de la souscription d'un emprunt de 600 000.00 €, des excédents de fonctionnement capitalisés (342 057.61 €), de la récupération de la TVA (179 828.00 €) et de la taxed'aménagement (131 096.12 €).

Franck LECALIER précise qu'aujourd'hui les conditions pour emprunter sont optimales étant donné les faibles taux d'intérêts ainsi que d'une bonne capacité d'endettement de la commune. Il explique que la récupération de la TVA se fait sur l'année N+2 suivant les investissements.

RECETTES INVESTISSEMENT	Réalisé
040 - Opérations d'ordre, amortissements	113847.58
10 – FCTVA, TA, Excédent fonctionnement	654776.52
13 – Subventions d'investissement reçues	35295.06
16 – Emprunts et dettes	600000.00
21 – Immobilisations Corporelles	25 861.20
TOTAL Recettes hors virement fonct°	1429780.36

La section d'investissement 2018 se clôture avec un léger déficit de - 35 805.33 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

❶ L'excédent de la section de fonctionnement additionné à celui de l'exercice précédent fait que le résultat de clôture est de + **1 166 557.28 €**

❷ Le déficit de la section d'investissement additionné à celui de l'exercice précédent fait que le résultat de clôture est de – **471 803.44 €**

③ Le solde des restes en réaliser en investissement est excédentaire du fait d'importantes recettes restant à percevoir : CAF crèche (204 400.00 €), Métropole maternelle (296 915.00 €), CD 33 crèche (13 824.00 €) ; CD 33 groupe scolaire(3 575.00 €).
Il s'élève à la somme de + **120 021.38 €**

④ Le besoin réel de financement en investissement est de – **351 782.06 €**(②-③) Pour combler ce déficit, on affecte la somme de + 351 782.06 € issue de l'excédent cumulé de fonctionnement (①)

⇒ L'excédent reporté à la section de fonctionnement 2019 sera donc de + **814 775.22 €**(①-④)

	2014	2015	2016	2017	2018
Evolution Excédent de fonctionnement	330 969.39	565 049.52	411 560.82	556 304.46	814775.22

BUDGETS ANNEXES

Les 2 budgets annexes de la commune clôturent l'année 2018 comme suit :

- Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) : +1 662.28 €
- Caisse des Ecoles : +7 904.07 €

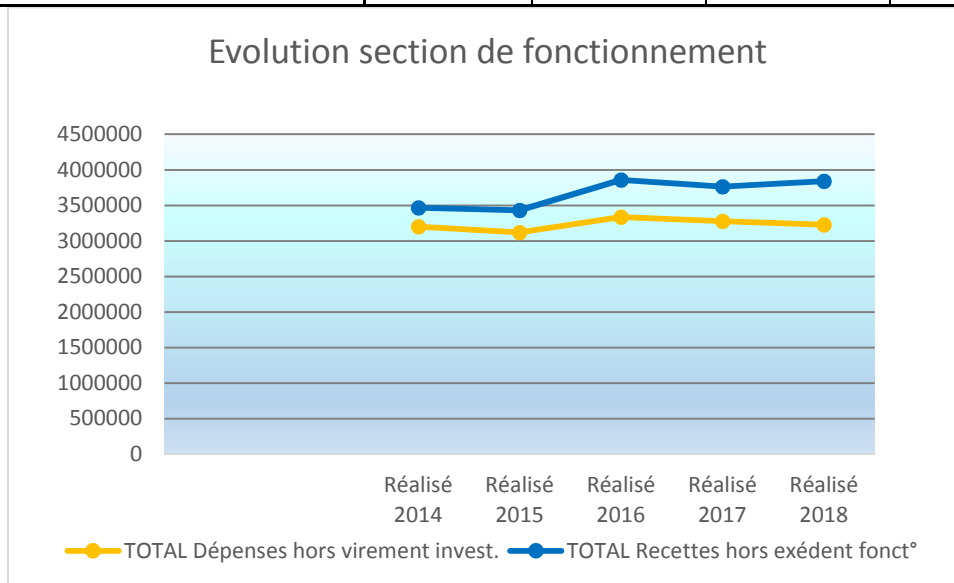
IV – EVOLUTIONS BUDGETAIRES DE 2014 à 2018

Remarque : Les chiffres présentés pour les années 2014 et 2015 ne sont pas exactement comparables à ceux indiqués à partir de 2016, car il existait à l'époque des budgets Caisse des Ecoles et CCAS plus importants, ramenés depuis sur le BP de la commune.

☞ Les dépenses de fonctionnement depuis l'année 2016 sont en baisse continue : -1.77 % de 2016 à 2017 et -1.47 % de 2017 à 2018. Les recettes ont augmenté en 2016, année de revalorisation des taux d'imposition communaux, pour se maintenir à peu près stables (variation 2016 /2018 ≈ -0.53 %).

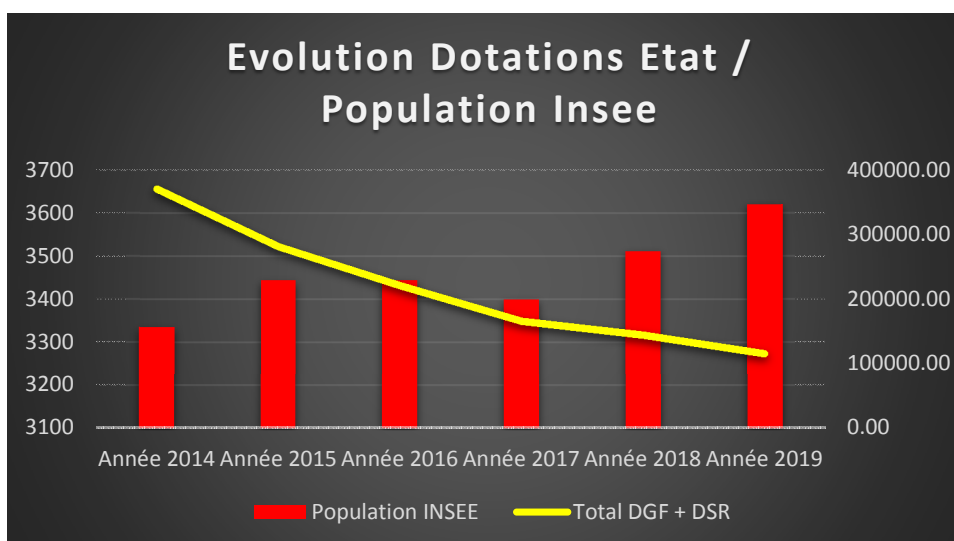
DEPENSES FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
011 - Charges à caractère général	995299.80	992273.39	1181590.98	1225440.62	1139329.03
012 - Charges de personnel	1465435.49	1474313.60	1468515.87	1488763.66	1511234.33
014 - Atténuation de produits	14957.00	19721.00	29408.00	40940.00	34180.00
022 - Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042 - Opérations d'ordre sections	26108.60	26062.04	271099.48	114622.78	113847.58
65 - Autres charges gestion courante	603164.82	514054.85	296241.06	305925.21	320321.02
66 - Charges financières	97801.85	94048.78	90242.08	101219.26	97167.79
67 - Charges exceptionnelles	570.60	169.60	39.00	1307.60	13803.31
TOTAL hors virement invest.	3203338.16	3120643.26	3337136.47	3278219.13	3229883.06

RECETTES FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
013 - Atténuations de charges	51603.50	40917.07	15782.43	13008.10	32178.28
70 - Produits des services	279294.37	233370.08	462376.45	518005.50	466363.80
73 - Impôts et taxes	2490333.99	2567337.25	2649198.53	2715702.69	2850104.12
74 - Dotations, subv. et partici.	543635.88	538147.82	430536.41	414283.93	391420.54
75 - Autres produits gestion courante	44585.95	43557.65	40879.74	41753.64	45914.10
76 - Produits financiers	3.39	2.54	2.25	2.24	2.24
77 - Produits exceptionnels	58013.87	9569.61	225729.64	13868.40	19629.76
042 - Op. d'ordre transfert entre sect°			35975.82	48395.88	34523.04
TOTAL hors excédent fonct°	3467470.95	3432902.02	3860481.27	3765020.38	3840135.88

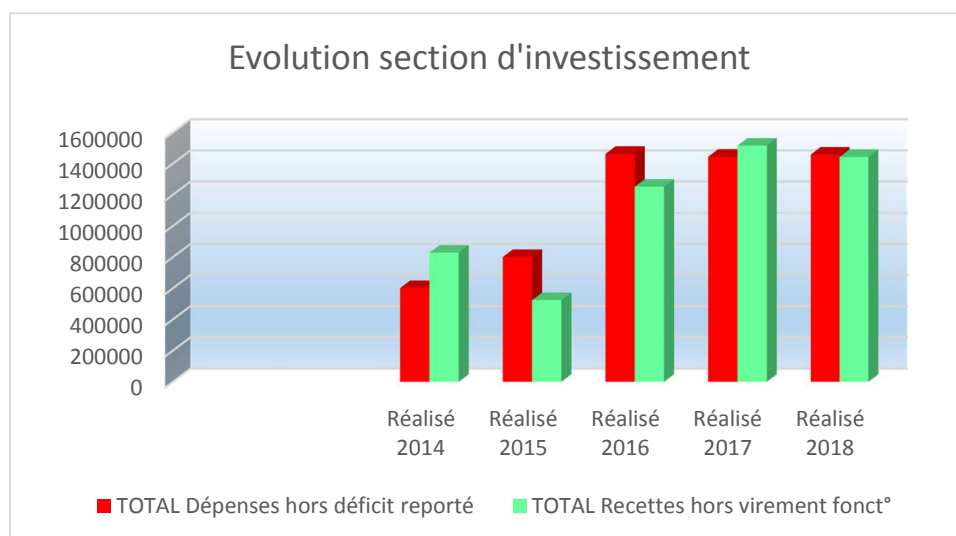


Franck LECALIER explique que ces courbes pourraient être « dangereuses » si elles étaient amenées à se croiser (effet ciseau) ce qui signifierait que les dépenses deviennent supérieures aux recettes, ce qui est loin d'être le cas, l'écart tendant à s'écarter et donc augmenter notre capacité d'excédent de fonctionnement.

A noter une baisse des dotations de l'Etat de **-61 %** entre 2014 et 2018.



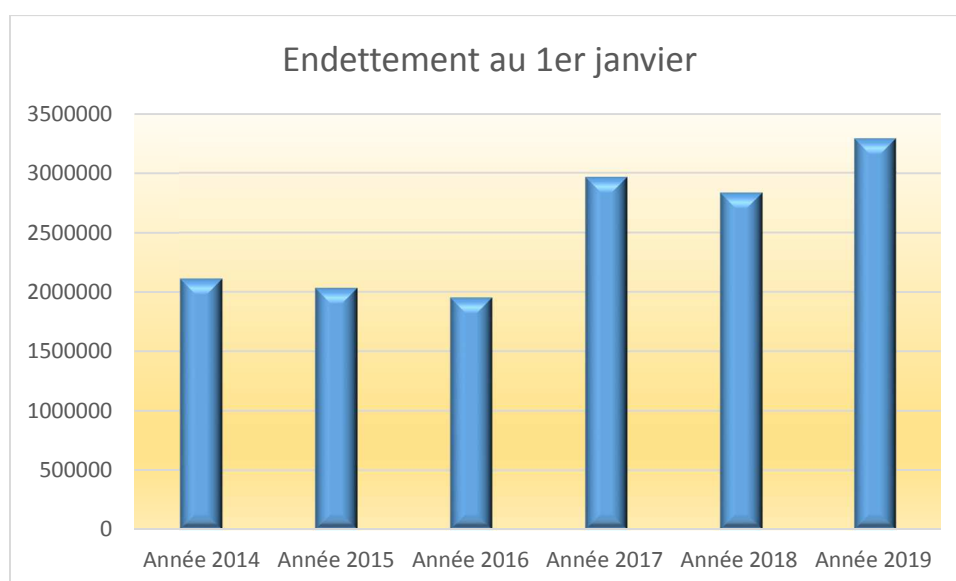
☞ En matière d'investissement, de nombreuses opérations ont été réalisées depuis 2014 en plus des acquisitions et travaux habituels : enfouissement des réseaux de téléphonie et d'éclairage public (avenue de la Belle Etoile, chemin de Brousse, chemin de Laffue), extensions des écoles élémentaire et maternelle, extension et réaménagement de la crèche, ...



Les principaux investissements ont été financés par le versement de subventions (Conseil Départemental de la Gironde, Métropole, CAF), la récupération de la TVA des années N-2 ainsi que par la souscription d'emprunts.

☞ La dette communale est structurée exclusivement d'emprunts à taux fixes. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2019 est de **3 290 017.92 €** L'extinction de la dette à ce jour est fixée à **2038**.

Le ratio de la dette par habitant passe de 633.04 € en 2014 à 806.59 € en 2018. Le ratio passera à 908.59 € en 2019 (emprunt crèche dont la 1^{ère} annuité intervient en 2019).

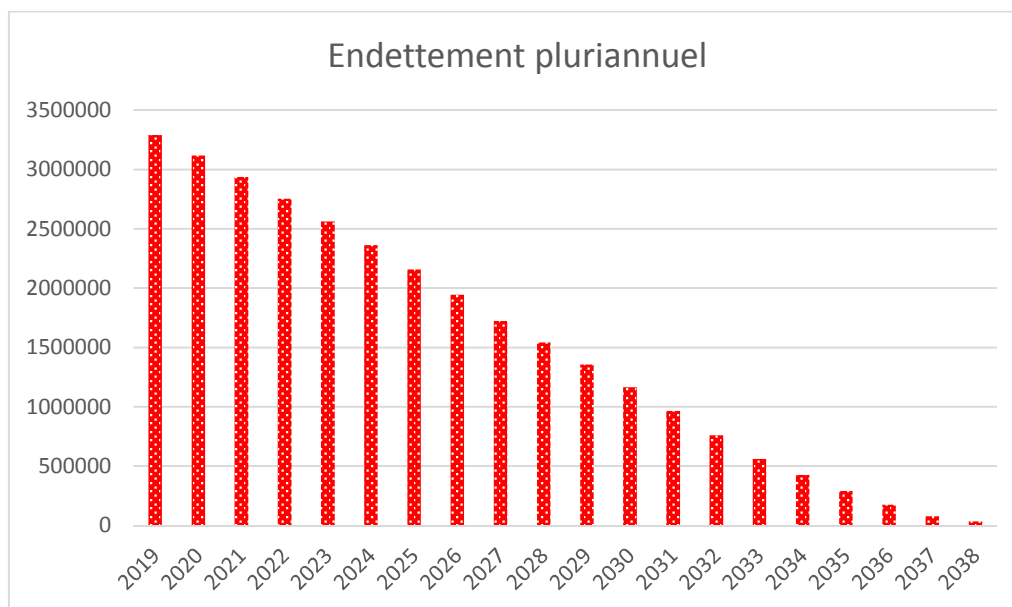


La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser

l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts.

La capacité de désendettement pour l'année 2018 est de 4.14 années.

Monsieur le Maire précise que le ratio « critique » est de 12 années environ. Il précise que des communes sur la Métropole se sont retrouvées avec des ratios proches de 30 années... La Métropole a un ratio compris entre 7 et 8 années.



☞ L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

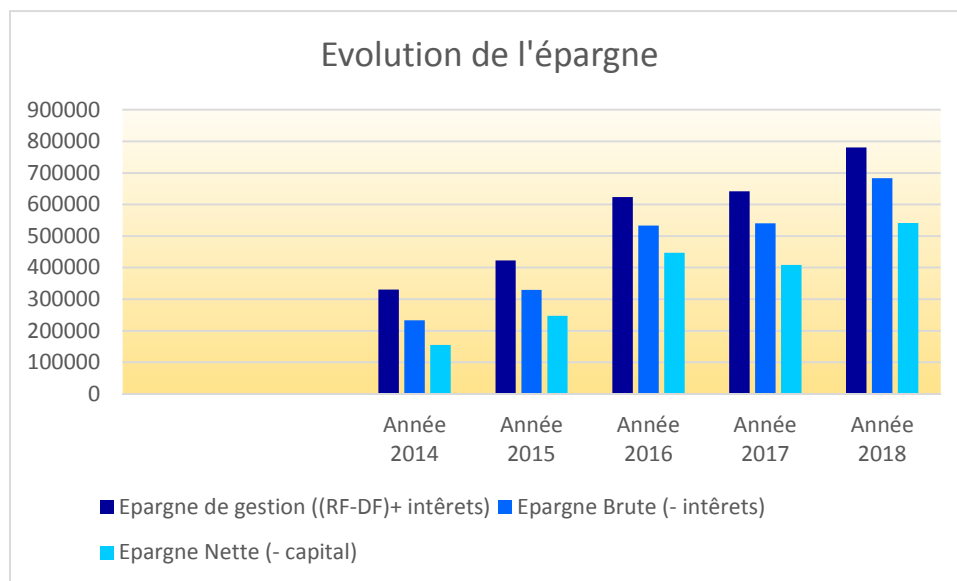
Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100 d'épargne brute permettent de financer 100 d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000. C'est un effet de levier de 1 à 10.

Ainsi, un effort sur la section de fonctionnement permettant de dégager 100 d'épargne brute supplémentaire, permet par le recours à l'emprunt de financer 1000 d'investissements supplémentaires. A l'inverse, une réduction de 100 de l'épargne brute contraint à une réduction de 1000 des investissements.



V – PREVISIONNEL 2019

FONCTIONNEMENT

☛ En 2019, les charges à caractère général devront être stabilisées à +1% par rapport à celles réellement réalisées en 2018 tout en maintenant un même niveau de service.

Le chapitre relatif aux dépenses en personnel est revalorisé de +2% du fait du recrutement de l'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelle (présente seulement 6 mois en 2018), du tuilage du nouveau comptable du fait du départ à la retraite de l'agent en poste ainsi que du recrutement prévisionnel d'un nouvel agent contractuel au Pôle Technique Municipal.

L'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche associative Petit Bouchon (26 places au lieu de 20) nécessite le versement d'une subvention supplémentaire de 36 000.00 € qui associée à une revalorisation annuelle de +1.2% des autres postes, entraînent une hausse +12.44% du chapitre des autres charges de gestion courante.

Le remboursement des intérêts de la dette est logiquement en hausse par rapport à 2018 du fait de la souscription de l'emprunt de 600 000.00 € révisé pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la crèche.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2018 de 814 775.22 € devrait permettre le versement d'une somme d'environ **1 220 000.00 €** en section recette d'investissement (870 024.38 € en 2018).

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Estimations
011 - Charges à caractère général	1151000.00
012 - Charges de personnel	1542000.00
014 - Atténuation de produits	34500.00
022 - Dépenses imprévues	100000.00
042 - Opérations d'ordre sections	115000.00
65 - Autres charges gestion courante	360000.00
66 - Charges financières	103000.00
67 - Charges exceptionnelles	14000.00
SOUS-TOTAL	3419500.00
Virement section investissement	1220000.00
TOTAL GENERAL	4639500.00

☛ En recettes de fonctionnement, les taux d'imposition communaux (taxe d'habitation et taxe foncière) n'augmenteront pas en 2019. Ils resteront identiques à ceux de l'année passée. Pour autant, la revalorisation des bases cadastrales de l'Etat devrait générer une hausse du chapitre Impôts et taxes d'environ +1.10% minimum.

Les dotations de l'Etat devraient une nouvelle fois être revues à la baisse comme mentionné préalablement.

Les produits de services (restauration scolaire, transports scolaires, périscolaire, ALSH,...) pourraient être revalorisés de +1%.

Le montant total de la section de fonctionnement s'élèverait donc pour l'année 2019 à 4 639 500.00 €. Pour mémoire, celle votée pour l'exercice 2018 était de 4 301 071.96 €.

La différence vient principalement de l'excédent de fonctionnement qui était de 556 304.46 € en 2017 contre 814 775.22 € en 2018 (+258 470.76 €).

RECETTES FONCTIONNEMENT	Estimations
013 - Atténuations de charges	20000.00
70 - Produits des services	471000.00
73 - Impôts et taxes	2880000.00
74 - Dotations, subvent° et participat°	372000.00
75 - Autres produits gestion courante	46000.00
76 - Produits financiers	2.00
77 - Produits exceptionnels	20000.00
042 - Op. d'ordre transfert entre sect°	20000.00
SOUS-TOTAL	3829002.00
Excédent de fonctionnement arrondi	815000.00
TOTAL GENERAL	4644002.00

INVESTISSEMENT

☛ Les recettes d'investissement estimées pour l'année 2019 liées aux chapitres 040, 10, 21 et 041/45821 restent stables par rapport à celles réellement perçues en 2018.

A noter le versement d'importantes sommes liées à la perception des diverses subventions suite aux travaux d'extension de l'école maternelle et de la crèche (518 714.00 € inclus dans la chapitre 13).

Le versement de la section de fonctionnement de 1 220 000.00 € permet de maintenir un bon niveau des recettes de 2 545 000.00 € **sans avoir à recourir à l'emprunt.**

RECETTES INVESTISSEMENT	Estimations
040 - Opérations d'ordre entre section	114000.00
10 - Dotations, fonds divers	655000.00
13 – Subv. d'investissement reçues	530000.00
16 – Emprunts et autres	0.00
21 - Immo. Corporelles	13000.00
041 / 45821 – Autres op. d'ordre	13000.00
SOUS-TOTAL	1325000.00
Virement section fonctionnement	1220000.00
TOTAL GENERAL	2545000.00

☛ En dépenses d'investissement, un montant de 1 074 000.00 € serait affecté au règlement d'écritures d'ordre, du remboursement de la dette en capital, des dépenses engagées non mandatées (= restes à réaliser) ainsi qu'au déficit 2018.

DEPENSES INVESTISSEMENT	Estimations
040 - Opérations d'ordres patrimoine	40000.00
041 / 4581 – Autres opérat° d'ordre	13000.00
13 - Subventions d'investissement	13000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	175000.00
Restes à réaliser 2018 (arrondi)	361000.00
Déficit reporté (arrondi)	472000.00
SOUS-TOTAL 2	1074000.00
Investissements à réaliser	1471 000.00
TOTAL GENERAL	2545000.00

Le solde, soit une somme de 1 471 000.00 € pourrait être affecté à divers travaux et acquisitions.

Opérations envisagées avec cette somme :

- couverture terrain pétanque
- padel
- enfouissement des réseaux d'éclairage public + téléphonie : avenue Belle Etoile, chemin de la Matte

- remplacement de luminaires « énergivores »
- étanchéité et isolation toiture groupe scolaire
- réfection toiture Eglise Saint Siméon Le Stylite
- renforcement plancher salle A. Rambaud
- remplacement menuiseries extérieures salle A. Rambaud, groupe scolaire, Castel de Vialle
- climatisation salle panoramique, salle des mariages
- cuisine salle du Castel
- réfection courts de tennis + renforcement mur soutènement
- divers travaux de gros entretien et d'amélioration des bâtiments communaux
- accessibilité ERP des bâtiments publics
- renouvellement d'équipement et matériels
- études projet Ilôt Vettiner
- acquisition parcelle Lubet Chaperon
- études réalisation du projet de lotissement Lubet Chaperon
- déploiement de la vidéosurveillance
- Jeux Parc de Vialle
- Cheminements voie Bx / Eymet – Parc de Vialle
- [...]

Pour mémoire, la section d'investissement votée sur l'exercice 2018 s'élevait à un montant total de 2 602 891.41 €.

VI – PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020-2021

FONCTIONNEMENT

Les dépenses **réelles** de fonctionnement seraient de l'ordre de **+1.10 %** sur 2020 et 2021.

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	Prévisions 2020	% / 2019	Prévisions 2021	% / 2020
011 - Charges à caractère général	1164812.00	1.20	1178789.74	1.20
012 - Charges de personnel	1565130.00	1.50	1588606.95	1.50
014 - Atténuation de produits	34845.00	1.00	35193.45	1.00
65 - Autres charges gest. courante	364320.00	1.20	368691.84	1.20
66 - Charges financières	96351.53		90088.87	
TOTAL hors virement invest.	3225458.53	1.10	3261370.85	1.11

Les recettes de fonctionnement seraient de l'ordre de **+0.50 %** sur 2020 et 2021.

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2020	% / 2019	BP 2021	% / 2020
013 - Atténuations de charges	20000.00	0.00	20000.00	0.00
70 - Produits des services	475710.00	1.00	480467.10	1.00
73 - Impôts et taxes	2911680.00	1.10	2943708.48	1.10
74 - Dotations, subvent° et participat°	353400.00	-5.00	335730.00	-5.00
75 - Autres produits gestion courante	46230.00	0.50	46461.15	0.50
76 - Produits financiers	2.24	0.00	2.24	0.00
TOTAL hors excédent fonct°	3807022.24	0.48	3826368.97	0.51

Franck LECALIER explique que les excédents de fonctionnement seraient de +581 563.71 € en 2020 et + 564 998.12 € en 2021.

INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, les années 2020 et 2021 devraient être réservées en grande partie aux travaux d'aménagement et de construction de l'Îlot Vettiner.

Ce projet pourrait être partiellement financé par l'encaissement de recettes exceptionnelles provenant de la vente de terrains à bâtir du projet de lotissement communal Lubet-Chaperon ainsi que la vente d'une partie de la parcelle cadastrale du presbytère.

Monsieur le Maire exprime sa satisfaction quant aux résultats et chiffres exposés qui montre une parfaite gestion des finances de la collectivité « en bon père de famille ». Il précise que certaines recettes inespérées à l'origine telle la subvention de Bordeaux Métropole pour les travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle sont également à souligner.

Francine BUREAU prend la parole au nom du groupe d'opposition et remercie les services communaux pour leur travail et la qualité du document transmis.

Elle souligne que cette séance du conseil municipal revêt un caractère singulier puisqu'il s'agit du premier débat d'orientation budgétaire pour notre commune qui vient de franchir une nouvelle étape de son évolution et que c'est un moment important pour la vie communale en raison des objectifs du débat d'orientation budgétaire : informer sur la situation financière de la commune et expliciter les choix stratégiques des élus au budget primitif.

Elle indique que les élus d'opposition ne vont pas reprendre une analyse du contexte national, mais ils regrettent la baisse générale des dotations de l'Etat envers les communes qui fragilisent leurs investissements et leurs projets. Elle ajoute que, cependant, on ne peut pas s'étonner de cette diminution quand on connaît le potentiel fiscal de notre commune. Il aurait été intéressant, à titre informatif, d'intégrer à ce rapport le nombre de foyers fiscaux sur la commune, le nombre de personnes payant l'impôt et le nombre de logements soumis à la taxe d'habitation. Elle souligne que depuis le vote de la loi de Finances, à l'automne 2018, le mouvement des gilets jaunes a conduit, fin décembre, au vote de mesures s'élevant à 10 milliards d'euros et par ailleurs le Grand débat national entraînera peut-être des mesures budgétaires à l'avenir qui risqueraient d'avoir un impact sur les collectivités.

Elle rappelle que le budget est l'élément essentiel de la vie communale qui permet d'appréhender le projet global d'un maire, d'une équipe municipale et sa cohérence.

Pour les élus d'opposition, ce document révèle des éléments qui soulèvent quelques questions.

Concernant les aspects budgétaires, le groupe d'opposition constate que les recettes issues des impôts, étaient, comme l'avait souligné Jean-Mary Lejeune lors du budget 2018, sous estimées, ce qui a pu conduire à la souscription d'un emprunt excessif par rapport aux besoins pour les travaux de la crèche, heureusement le taux de crédit est faible.

Les dépenses de fonctionnement paraissent stables mais une analyse dans le détail serait nécessaire. Les dépenses d'investissement inscrites au budget n'ont pas toutes été réalisées

au niveau des équipements sportifs notamment la couverture du terrain de pétanque, et les travaux de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap des bâtiments communaux.

L'endettement est en augmentation significative, il traduit le manque d'anticipation des précédentes mandatures sur l'évolution de la population, ses besoins de services et d'équipements. Le ratio de capacité de désendettement paraît correct mais le moindre dérapage sur la section de fonctionnement peut le faire évoluer à l'inverse. Par ailleurs, le graphique de désendettement s'entend s'il n'y a pas de nouveaux recours à l'emprunt.

Face à cette présentation qui dépeint une situation financière idéale, le groupe d'opposition s'interroge sur la stratégie budgétaire menée par la commune, sur les raisons et la nécessité de la vente du logement de la Poste en 2015, l'augmentation des impôts en 2016 et le projet de vente d'une partie de la parcelle du presbytère.

Francine BUREAU demande des précisions sur le respect de l'agenda de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap des bâtiments communaux voté il y a quelques mois, car aucun bâtiment devant faire l'objet de travaux n'est précisé, ni aucun coût prévu dans le prévisionnel présenté.

Elle formule des remarques sur l'évolution démographique de la commune, avec plus de 3500 habitants, et de son impact en terme d'équipements et de services offerts au public mais également en terme de fonctionnement, ce débat en est une illustration.

Elle demande comment est appréhendée la gestion des ressources humaines, si des recrutements ou de nouvelles pratiques ou organisations sont prévus, si un plan de formation des agents est envisagé et si ce dernier fera l'objet d'une présentation en conseil municipal ou en commission ressources humaines.

Francine Bureau regrette que ce débat d'orientation budgétaire n'ait pas fait l'objet de travail préalable en commission des finances. Elle demande que les décisions des délégations données, en début de mandat, à Monsieur le Maire soient présentées au conseil municipal tel que la législation le prévoit.

En conclusion, elle indique que ce rapport donne des chiffres qui pourraient être rassurants et traduire ce que la majorité municipale considère comme une « gestion de bon père de famille » qui semble désuète alors que les collectivités territoriales s'organisent, désormais, avec des programmes pluriannuels d'investissements. Elle note que l'inventaire des opérations envisagées manque d'estimation chiffrée, d'analyse sur les priorités et de vision réelle sur ce qui pourra être fait. Pour les élus d'opposition, ce bilan montre que les projets sont menés au jour le jour, sans réelle politique d'urbanisme et d'aménagement de la commune, avec des financements reposant sur la vente des biens communaux ; ce qui les amène à s'interroger sur ce qui se passera lorsqu'il n'y aura plus rien à vendre, n'y aura-t-il plus de projet ?

Monsieur le Maire revient sur les points abordés par Francine BUREAU :

- Pour le nombre de foyers fiscaux, des précisions seront recherchées auprès du service des finances du trésor public ;

- Les recettes issues des impôts sont certes supérieures à celles estimées mais ne remettent pas en question le fait d'avoir souscrit à un nouvel emprunt notamment pour la crèche. Monsieur le Maire précise qu'il est bien au contraire opportun d'avoir recours aux emprunts tant que la situation financière de la collectivité le permet et vue les faibles taux d'intérêts. Pour autant, il n'y aura pas d'emprunt au titre de l'année 2019.
- Pour ce qui est de la vente de certains biens de la commune, Monsieur le Maire pense que cela ne portera pas préjudice au patrimoine communal et que bien au contraire ces ventes permettront de réduire éventuellement notre endettement. Il évoque notamment la vente du logement de la Poste qui a permis de faire d'autres investissements.
- La couverture pétanque n'a pas pu être réalisée en 2018 mais le sera avant l'été prochain, certaines études complémentaires ayant dues être faites ainsi qu'attendre l'obtention du permis de construire. Il exprime son souhait de créer un terrain de padel qui permettra d'offrir une nouvelle discipline aux adhérents du club de tennis ainsi que des ressources supplémentaires.
- L'endettement a certes été plus important ces dernières années mais n'est aucunement lié au manque d'anticipation des précédentes mandatures. Les investissements ont été réalisés par rapport aux besoins estimés tout en essayant d'avoir les meilleurs prospectives possibles.
- Concernant les délégations au Maire, toutes les plus grandes décisions sont soumises au vote du Conseil Municipal. Un bilan pourra être fait pour les éventuelles autres décisions qui auraient été prises.

Monsieur le Maire remercie Franck LECALIER pour son implication ainsi que le Directeur Général des Services pour le travail effectué.

Franck LECALIER revient sur la question du manque d'anticipation souvent évoqué par le groupe d'opposition. Il explique que dans de nombreuses villes et/ou pays, on peut trouver des quartiers, des équipements récents, peu ou pas utilisés et en totale inadéquation avec les besoins réels de la population : friches commerciales, voies non utilisées, ...

Il pense qu'il est très difficile d'évaluer les besoins sur du long terme et que bien au contraire il vaut mieux regarder et étudier les réels besoins et enjeux de sorte à réaliser des investissements cohérents et correctement dimensionnés. La notion de « bon sens » prédomine dans les décisions qui sont prises.

Francine BUREAU rappelle qu'il y a quelques années, il avait fallu aménager d'urgence de nouvelles classes dans la bibliothèque de l'école et salle informatique pour pallier le manque de locaux ce qui n'a pas été sans incidence pour les élèves.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas toujours évident d'avoir une vision précise sur les besoins en rappelant qu'après plusieurs années de hausse, les effectifs en élèves de l'école élémentaire pourraient diminuer pour la rentrée prochaine ce qui entraînerait la fermeture d'une classe.

Henri MAILLOT confirme l'extrême difficulté à pouvoir anticiper notamment en matière d'écoles, les évolutions démographiques pour une petite commune n'étant pas évidente à suivre. Nous travaillons plutôt sur des ratios comparatifs entre commune de même strate.

Monsieur le Maire rappelle que lors des précédentes mandatures d'importants investissements avaient été faits au niveau des équipements sportifs sans oublier l'ALSH maternel et la Maison Vettiner. Il confirme que des crédits seront inscrits pour tout ce qui est de la mise en accessibilité des équipements ainsi que la rénovation de bâtiments, ...

Céline MERLIOT évoque les dossiers relatifs aux terrains de Lubet-Chaperon et du presbytère pour lesquels des délibérations de principe ont été prises sans qu'il y ait à ce jour de suite réellement données.

Concernant l'acquisition de la parcelle à Lubet-Chaperon, la commune devrait être en mesure de signer un sous seing privé avec la Famille Blanchy dans les semaines à venir. Pour la parcelle du presbytère, Monsieur le Maire attend le retour des propriétaires du Saint James et de ses partenaires de sorte à valider une esquisse de projet de construction. Les sommes issues de ces ventes ne sont pas primordiales à ce jour pour l'équilibre du budget.

Monsieur le Maire conclue le débat d'orientations budgétaires 2019 en annonçant que François D'AUZAC a trouvé une personne qui vient d'acheter une partie des pierres du mur d'enceinte du Parc de la Maison Vettiner au tarif adopté en Conseil Municipal, soit une somme de 3000.00 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.